



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2025-08

Accusé de réception en préfecture
091-269100509-20250325-CCAS-DEC2025-08-AR
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

OBJET : Fête des voisins – Signature d'un contrat pour une prestation de concert de chansons françaises – Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir la proposition de l'Association Musique en vous pour l'organisation d'un concert de chansons françaises à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition d'une prestation de concert, interprétée par Mylène M', artiste engagée par l'Association Musique en vous, 3 rue Louis Pasteur 28300 SAINT-PREST.

ARTICLE 2 : Cette animation, d'un montant de 280,00 € TTC, sera réalisée à l'occasion de la Fête des voisins du vendredi 30 mai 2025, à partir de 18 heures, à la Résidence Clairefontaine.

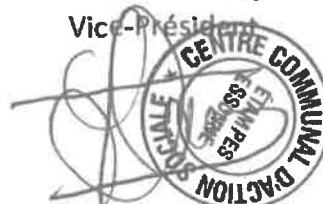
ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Association Musique en vous,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 25/03/2025

Gilbert DALLERAC
Vice-Président



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 31/03/25